



Communiqué de presse
6 Août 2018

Adoption du projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles : Une occasion manquée de faire reculer le harcèlement de rues

Le projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes porté par la Ministre de la justice et la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité femmes-hommes a été adopté par le Parlement le 1er août 2018.

Notre association "Stop harcèlement de rue" déplore **une occasion manquée** et se déclare **extrêmement déçue** de ce projet qui **ne changera rien dans le quotidien des femmes**, qu'elles soient victimes de harcèlement dans l'espace public ou des autres violences sexistes et sexuelles.

En ce qui concerne le harcèlement de rue, nous avons dénoncé depuis la présentation de ce projet le faux-semblant et l'inopérance de la verbalisation, et appelé à une politique de prévention, d'éducation et de formation visant à rendre l'espace public aux femmes. Nous étions sur ce point aligné.e.s avec l'ensemble des associations et autres experts du sujet, mais la Secrétaire d'Etat, appuyée par sa majorité parlementaire, n'en a tenu quasiment aucun compte, et est même revenue en arrière sur des améliorations amenées par le Sénat, notamment la requalification de l'outrage sexiste en délit, qui aurait au moins permis le dépôt de plainte a posteriori pour ce fait.

De manière plus générale, si l'on peut reconnaître certaines avancées, notamment en ce qui concerne les nouvelles formes d'agression telles que le cyberharcèlement, le voyeurisme ou "upskirting" et les drogues du viol, ce texte est **loin de permettre de faire changer la peur de camp** en ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes dont les femmes sont victimes.

Si l'on peut reconnaître certaines avancées, notamment en ce qui concerne les nouvelles formes d'agression telles que le cyberharcèlement, le voyeurisme ou "upskirting" et les drogues du viol, ce texte est **loin de permettre de faire changer la peur de camp** en ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes dont les femmes sont victimes. Ce texte est **loin de permettre de faire changer la peur de camp** en ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes dont les femmes sont victimes."

Le communiqué de presse du Secrétariat d'Etat annonçant l'adoption du projet de loi fait état d'un dispositif opérationnel plus large et non évoqué lors du débat législatif (puisque'il s'agit

de mesures dépendant du seul pouvoir exécutif), incluant en particulier une campagne de sensibilisation des témoins. Ce point est effectivement important car les témoins sont des acteurs clé lors d'une situation de harcèlement, et leur intervention peut changer les choses à la fois sur le moment et sur le long terme ; mais nous attendons de voir précisés la nature et les moyens de cette campagne, et espérons qu'elle sera portée plus longuement que celle lancée il y a maintenant 3 ans sur le harcèlement dans les transports (il y a aussi eu la campagne en janvier).

Nous réitérons également notre proposition de **confier au Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes un observatoire du harcèlement de rue**, permettant de mettre en place des indicateurs objectifs sur ce phénomène, et de juger de l'efficacité des politiques publiques en la matière.

Face à ce constat, notre association se mobilisera plus que jamais pour lutter contre les violences sexistes à travers une sensibilisation dans les établissements scolaires, les festivals et autres espaces publics. Nous continuerons à envisager tous les moyens d'action, de manière concertée avec nos partenaires, afin de nous faire entendre et de faire réellement reculer le harcèlement de rue.

Contact : stopharcelementderue@gmail.com